



L'AUTRE DETTE DE L'AP-HP

SUD Santé le revendique haut et fort, **la santé n'est pas une marchandise, mais assurément elle représente un coût !**

L'hôpital public doit garantir l'accès à des soins de qualité pour tous, **mais cela ne veut pas dire pour autant que les personnels médicaux et paramédicaux doivent soigner à perte.**

Grand communicant devant les médias, Martin HIRSCH, directeur général de l'AP-HP n'a eu de cesse de répéter et de vouloir démontrer, chiffres à l'appui, que les personnels hospitaliers lui étaient redevables.

Qu'il s'agisse de RTT, de jour pour la fête de mère ou de jour de médaille....

Pourtant, il est un sujet où M. HIRSCH se montre d'une totale discrétion **à propos d'une question pour laquelle les intérêts financiers de l'AP-HP sont pleinement engagés.**

Reconnaissons que le sujet est pour le moins sensible puisqu'il s'agit d'argent ou plus exactement de créances, voire de même de **créances irrécouvrables !**

Il faut également reconnaître que le montant est d'importance puisqu'on parle de **118 millions €.**

Il est patent que des personnes viennent se faire soigner dans les hôpitaux de l'AP-HP **afin de bénéficier d'une très bonne prise charge.**

Une fois soignées, ces personnes ne règlent pas leurs factures.

Pris la main dans le sac (et non dans le portefeuille), des Etats et non des moindres tel que l'Algérie (31,6 M€, le Maroc (11,5 M€), les Etats Unis (5,7 M€), la Belgique (4,9 M€) et l'Italie (4,1 M€).

La montant de la facture, ainsi que ses différents détails ont fait l'objet d'une communication auprès de la commission médicale d'établissement (CME) centrale de l'AP-HP, le 7 juillet 2015.

Cet état des lieux a suscité le commentaire suivant du président de la CME, **le professeur Loïc CAPRON** à savoir que « *le montant était toujours aussi faramineux* ».

Monsieur CAPRON a également déploré que ces sommes doivent être rangées au « *titre des pertes et profits* » et a ajouté « *qu'on ne les récupérera jamais* » !

Il est également à rappeler la mission fondamentale **des personnels administratifs** qui sont notamment chargés dans les hôpitaux de récupérer les créances irrécouvrables. Malheureusement, la politique de réduction des effectifs a eu pour effet d'augmenter ce type de créances.

Constatons également que M. HIRSCH semble beaucoup moins empressé de mettre en place un plan pour mettre fin à ce type de situation totalement inacceptable, car **elles ne touchent pas des personnes dans l'extrême pauvreté.**

17 juillet 2015

SUD Santé AP-HP

Hôpital Paul Brousse - Pav. J.J. Rousseau - 12-14, av. Paul Vaillant Couturier - 94 804 Villejuif Cedex
tél : 01 45 59 35 01 / courriel : sudsante.aphp@sap.aphp.fr / site : sudsanteaphp.fr / facebook-twitter
Membre de l'Union syndicale Solidaires